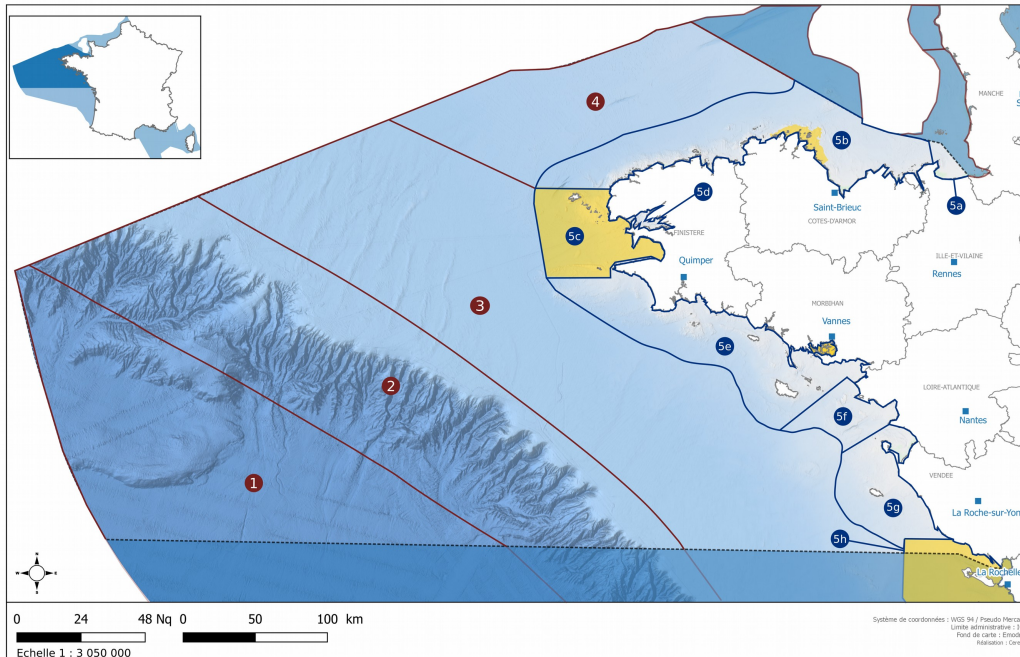


Carte des vocations de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest
Traduction spatiale des objectifs stratégiques de la stratégie maritime de façade

V7 - juin 2018

Les priorités en termes de vocation sont établies et applicables à l'échelle de chacun des 11 secteurs



Vocations définies dans le cadre d'une gouvernance spécifique (Parc naturel marin et Schéma de mise en valeur de la mer)

- 1 Plaine abyssale**
Utilisation et valorisation possibles du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone.
- 2 Talus**
Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques.
- 3 Plateau continental**
Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation prioritairement avec le transport maritime, le développement des énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.
- 4 Manche occidentale**
Priorité au transport maritime en cohabitation prioritairement avec les activités de pêches professionnelles durables, le développement des énergies marines renouvelables.

Les 7 zones de la mer territoriale

Exigence de reconquête du bon état du milieu marin et de qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales.

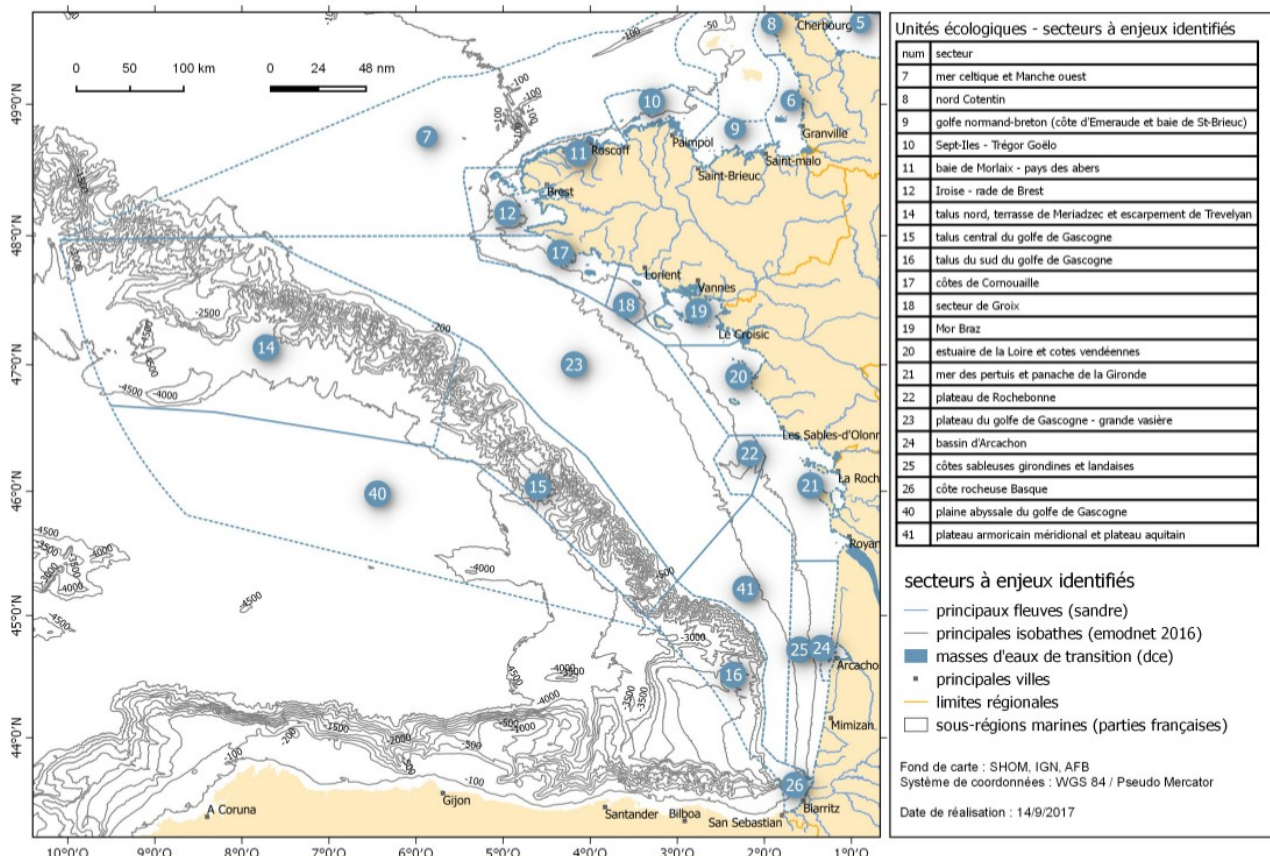
- 5a Golfe normand breton et baie du Mont Saint-Michel**
Priorité au patrimoine culturel, aux pêches et aquacultures durables, en cohabitation avec les activités touristiques.
- 5b Bretagne nord**
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables. Cette zone inclut le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor - Goëlo, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.
- 5c Parc naturel marin d'Iroise**
Orientations de gestion définies dans l'article 6 du décret 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise.
- 5d Rade de Brest**
Priorité aux activités industrielles-portuaires et militaires en cohabitation prioritairement avec la pêche et l'aquaculture durables ainsi que la plaisance et autres activités nautiques et le tourisme.
- 5e Bretagne sud**
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables et l'extraction de granulats marins, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire. Cette zone inclut le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.
- 5f Estuaire de la Loire**
Priorité aux activités industrielles-portuaires et au trafic maritime, en cohabitation prioritairement avec les pêches et les aquacultures durables, les énergies marines renouvelables, les zones d'extraction de granulats marins, la plaisance et le tourisme durables.
- 5g Baie de Bourgneuf et littoral vendéen**
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables et à l'extraction de granulats marins, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire.
- 5h Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis**
Orientations de gestion définies dans l'article 8 du décret 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

1 Synthèse de la zone 1

La zone 1 a pour limites :

- ouest, la limite administrative de la zone économique exclusive ;
- sud, la limite administrative entre les façades Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO) et Sud Atlantique (SA) ;
- est, l'isobathe – 4 000 m constituant la limite ouest de la zone 2.

- Secteurs écologiques associés (cf. carte des grands ensembles à enjeux environnementaux représentatifs de la façade NAMO du 22 novembre 2017).



Les secteurs écologiques concernés sont la partie nord du talus continental (**secteur n°14**) et la plaine abyssale du Golfe de Gascogne (**secteur n°40**).

Les principaux enjeux environnementaux représentatifs identifiés et caractérisés sont :

Pour le secteur 14 : Partie Nord du talus continental (Talus Nord, terrasse de Meriadzeck et escarpement de Trevelyan)

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques		Habitats benthiques et structures géomorphologiques		
Structures hydrologiques particulières	Producteurs primaires, secondaires et espèces fourrages	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus	Structures géomorphologiques particulières	Habitats profonds
Fort** : front de talus, canyons, importantes biomasse et diversité planctoniques associées.	nd : espèces fourrages (micronecton)	Fort** : dunes hydrauliques du haut de talus	Fort** : môle inconnu, escarpement de Trevelyan, plateau de Meriadzeck, vases bathyales	Fort : récifs de coraux blancs, antipathaires, gorgones, éponges et autres scléactiniaires solitaires et coloniaux, vases bathyales à pennatules nd : jardins de coraux sur substrats meubles

Les conditions géologiques, géochimiques et physiques des fonds marins et de la colonne d'eau définissent des habitats variés abritant des communautés biologiques spécifiques. Au-delà du plateau, la pente continentale, majoritairement recouverte de sédiments et entaillée par endroits par des canyons sous-marins rocheux, se prolonge jusqu'à la plaine abyssale, aussi recouverte de sédiments fins. Ces sédiments sont formés essentiellement par les résidus des écosystèmes planctoniques et pélagiques auxquels se rajoutent les apports d'origine continentale. Les canyons canalisent les flux de particules et

de matière organique du plateau continental vers la plaine abyssale et constituent des centres de dépôts sédimentaires et des puits de carbone.

Au sein des canyons du Nord du talus, des antipathaires et gorgones, des scléactiniaires solitaires et coloniaux, des récifs à coraux blanc, des agrégations d'éponges (sur substrat dur et meuble), des communautés de vases à pennatules bathyales ont été identifiées. Contrairement aux canyons du Sud, les récifs de coraux blancs y sont plus abondants. Au nord du secteur, des dunes hydrauliques sont formées sous l'influence de l'onde de marée.

La topographie particulière des canyons interagit avec les processus hydrodynamiques dominants le long des marges, que ce soient les courants dus au vent ou les courants de marée, pour créer un front de talus permanent et des phénomènes d'upwelling ou de downwelling. L'amplitude variable et les interactions complexes de ces processus produisent une grande hétérogénéité de conditions édaphiques, hydrodynamiques et trophiques tant à l'échelle d'une région qu'à l'échelle d'un canyon.

Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines					Détails sur certains enjeux transversaux
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourriceries	Populations localement importantes d'élaémobranches	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période interuptiale	Zones de densité maximale de marsouin commun	Autres cétacés
Fort** : merlu, maquereau, chinchard	Fort** : sprat, chinchard commun, maquereau	Fort : requin-taube commun **, pocheteau de Norvège	Fort : densité toutes espèces, fulmar boréal (hiver)	Fort * : marsouin commun (été)	Forte : majorité des espèces de cétacés (diversité maximale), delphinidés Moyen : globicéphales

La topographie accidentée des canyons fournit un refuge pour certaines espèces de poissons dont des élaémobranches (pocheteau de Norvège) et la concentration de matière organique offre des zones de nourricerie privilégiées (maquereau merlu, chinchard). Ces fonctionnalités se traduisent par la présence importante d'oiseaux (dont le fulmar boréal) et de mammifères marins (dauphin commun, grand dauphin, marsouin commun).

Pour le secteur 40 : Plaine abyssale du golfe de Gascogne

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques		
Structures hydrologiques particulières	Structures géomorphologiques particulières	Producteurs primaires, secondaires et espèces fourrages
Fort** : couche profonde de dispersion, importantes biomasses zooplanctoniques associées	Fort** : dôme de Gascogne	fort : espèces fourrages (krill)

Les connaissances sur le compartiment benthique sont limitées. La plaine abyssale est globalement dominée par des sédiments fins (vases et sables). Les écosystèmes associés sont peu connus mais les espèces de fond qui leur sont associées présentent des cycles biologiques très lents qui les rendent sensibles aux variations de pressions. Au sud du secteur, le dôme de Gascogne et un mont sous marin caractérisé par une profondeur de 4000 mètres, soit près de 500 mètres de moins que les zones environnantes. Les écosystèmes associés à ce mont ne sont pas connus.

Détails sur certains enjeux transversaux	
Autres cétacés	Tortues marines
<p>Majeur : rorqual commun (densité maximale européenne)</p> <p>Fort : delphinidés (été), majorité des espèces de cétacés (Densités faibles)</p>	<p>Fort : zone de concentration de tortue luth (été)</p>

La zone océanique est caractérisée par des habitats pélagiques relativement pauvres en éléments nutritifs en surface (comparativement aux autres secteurs) et par une couche profonde plus riche en zooplancton appelée « couche profonde de dispersion ». Cette couche, particulièrement riche en krill, est la zone d'alimentation privilégiée du rorqual commun, dont la densité y est la plus élevée d'Europe. Les grands cétacés plongeurs la fréquentent également (cachalot, baleine à bec, globicéphale et dauphin de Risso) ainsi que les petits delphinidés en surface (dauphin commun, dauphin bleu et blanc, grand dauphin), la tortue luth en été et par les oiseaux pélagiques (notamment les grandes espèces de puffins).

- **Masse d'eau associée au titre de la directive cadre sur l'eau**

Sans objet puisque la zone est située au large et sans lien direct avec le milieu terrestre.

- **Dispositifs de gouvernance**

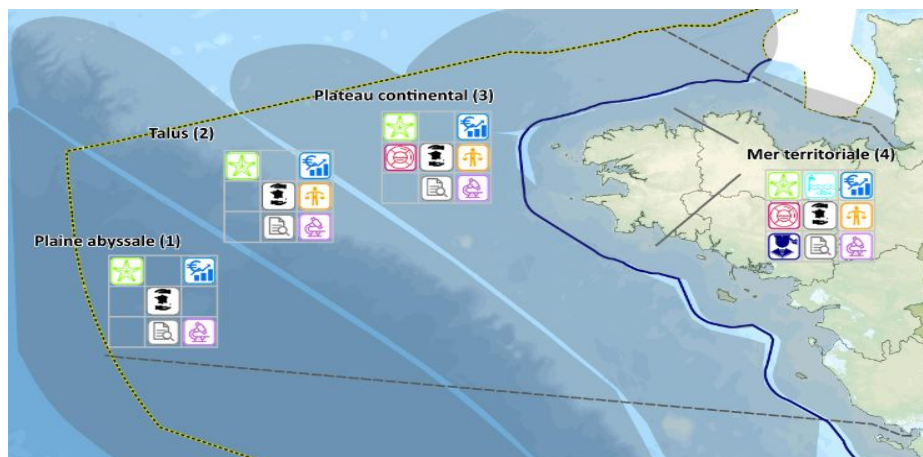
Située au sein de la zone économique, la zone 1 est concernée par les dispositifs suivants :

- le conseil maritime de façade (CMF) Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO) en application de [l'article L219-6-1 du code de l'environnement](#) ;
- la conférence régionale de la mer et du littoral de Bretagne en application de [l'article 3 bis.-II du décret du 5 mai 2011 modifié](#) ;
- les comités de pilotages des sites Natura 2000 concernés (cf. carte environnementale);
- Les commissions nautiques ;
- l'assemblée régionale pour la mer et le littoral des Pays de la Loire ;
- les zones de défense (en sollicitant le commandant de zone maritime à la préfecture maritime de l'Atlantique).

Contraintes spatiales issues d'autres processus :

- Sans objet.

2 Synthèse des enjeux



Sur la plaine abyssale, les enjeux prégnants retenus concernent le bon état écologique du milieu marin, la défense et la sûreté nationales, l'économie maritime, la connaissance, la recherche l'innovation.

3 III. Objectifs stratégiques associés à cette zone : à compléter plus tard

DSF 1e cycle (PAMM - 2e cycle)

Objectifs stratégiques

(objectifs environnementaux et objectifs socioéconomiques)

Indicateurs Autres

4 Vocations de la zone n°1 « Plaine abyssale »

Les priorités en termes de vocation sont établies et applicables à l'échelle de chacun des onze secteurs.

Vocations de la zone n°1 « Plaine abyssale » : Utilisation et valorisation possibles du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone.

A l'échelle du secteur, la priorité est donnée à une ou plusieurs activités ou exigence environnementale en cohabitation avec d'autres activités. Il s'agit de ne pas exclure mais d'encourager la cohabitation des usages au service des objectifs stratégiques identifiés tout en permettant, en cas de litige, de statuer sur les priorités au sein du secteur.

Un usage non cité dans un secteur peut s'implanter ou exister préalablement à la carte des vocations mais il ne pourra se prévaloir d'une priorité stratégique telle que définie dans le présent document.

5 Prescriptions ou recommandations

Nécessité de disposer en préalable d'une connaissance approfondie du secteur en termes de ressources exploitables et d'enjeux environnementaux notamment du fonctionnement écosystémique.

Les connaissances complémentaires devront être capitalisées et mises à disposition du public, des instances de gouvernance et des acteurs y compris ceux de la recherche.

- **Prescriptions de non impact sur certaines composantes des écosystèmes :**

Sans objet en l'état des connaissances et des planifications maritimes existantes liées aux dispositions environnementales détaillées ci-après.

- **Conditions de déroulement des activités**

Toute activité développée, soumise à procédure d'évaluation environnementale devra faire l'objet en préalable d'une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux environnementaux présentés ci-dessus. De plus, sa compatibilité avec les activités de défense nationale et le cas échéant avec les autres activités, seront également étudiées.

Cette zone ne fait pas l'objet de zonages particuliers ni de règles de coexistence entre certaines activités. Respect des planifications maritimes existantes liées aux activités humaines (câbles) détaillées ci-après.

